

# isère MAG

LE MAG DU DÉPARTEMENT

#12

Oct. 2017

SANTÉ  
SE REMETTRE  
AU SPORT

AGRICULTURE  
GRAINES  
D'ÉLEVEURS

DÉCOUVERTES  
LA FORÊT  
DE SAINT-HUGUON

DOSSIER

# COLLÈGES DE L'ISÈRE LA CLASSE !

# DES CRÈCHES QUI FONT PLACE À LA DIFFÉRENCE

L'accès aux structures d'accueil de la petite enfance est un droit pour tous. Exemple à Colombe, où la crèche Bidibulles accueille enfants valides et handicapés.



© F. Patrou

**Q**uand Gaspard, 3 ans, arrive à la crèche, ce petit garçon atteint de trisomie 21 joue et déjeune avec ses copains et fait la sieste dans le dortoir commun. "Sa différence ne justifie pas de mise à l'écart et nous valorisons ses capacités plus que ses difficultés", résume Katy, éducatrice de jeunes enfants. "Depuis qu'il vient à la crèche trois jours par semaine, mon fils a fait d'énormes progrès : il mange seul, s'ouvre aux autres et gagne en autonomie", précise sa mère, qui apprécie d'avoir trouvé un lieu d'accueil à l'écoute de ses besoins. Constat partagé par les parents d'Hugo, un enfant autiste, et de Martin, qui souffre de déficience intellectuelle.

Lieux de jeux, de découvertes, d'éveil et de socialisation, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ont vocation à accueillir tous les enfants pour favoriser leur inclusion. Cette ouverture doit s'accompagner d'un travail d'articulation entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé. "Nous ne sommes pas des professionnels du handicap, et nous n'avons pas de mission thérapeutique ou rééducative. Pour autant, nous avons besoin de construire un partenariat

avec les structures telles que les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), les services d'éducation spéciale et de soins à domicile...", souligne Pascale Reynaud, directrice de Bidibulles.

## ➤ SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS AU HANDICAP

Pour encourager cette mixité, la caisse d'allocations familiales de l'Isère soutient depuis plusieurs années les EAJE, en proposant une aide financière pour des postes de renfort d'équipe. "Même si cette aide ne doit pas être systématique et conditionner l'accueil de l'enfant, sans ce soutien, nous n'aurions pas été en mesure d'accueillir Hugo dans de bonnes conditions, notamment sur des temps particuliers comme le repas", précise Pascale Reynaud.

Le Département propose en complémentarité un dispositif de soutien pour accompagner l'accueil des enfants handicapés en milieu ordinaire (lire encadré). Une opportunité que la communauté de communes Cœur de Chartreuse a saisie en proposant

## INTERVIEW

"POUR LE BIEN  
DES ENFANTS  
ET DES FAMILLES"

### FRÉDÉRIQUE PUISSAT

1<sup>ère</sup> vice-présidente  
du Conseil  
départemental  
en charge  
de la famille  
et de la santé



**Isère Mag :** Comment comptez-vous favoriser l'accueil des enfants différents dans les structures de garde pour la petite enfance ?

**Frédérique Puissat :** Dans le cadre de notre politique en faveur de la petite enfance et dans l'esprit de la loi de 2005, nous leur proposons depuis 2016 un dispositif spécifique, en complémentarité des actions mises en place par nos partenaires (allocations familiales, intercommunalités, communes...) : nous finançons des formations à l'accueil de ces enfants, l'achat de matériel et l'aménagement des espaces. Nous souhaitons également offrir aux familles des temps de répit ainsi que la possibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale.

un projet validé par les élus à l'échelle du territoire intercommunal. Plus de 50 professionnels de la petite enfance ont bénéficié d'une formation axée sur la finalité de l'accueil des enfants handicapés en milieu ordinaire, les partenariats à construire et les outils à mettre en œuvre, notamment à travers la création d'une malle pédagogique. "Cette dynamique devrait aboutir, en 2018, à la tenue d'un salon 'petite enfance et handicap', afin de partager notre expérience", explique Nicole Vérard, vice-présidente de la communauté de communes en charge de la vie sociale.

Par Marion Frison